

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8053/Add.2
28 août 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OBSERVATION DU CESSEZ-LE-FEU
DANS LE SECTEUR DU CANAL DE SUEZ

Le Chef d'état-major de l'ONUST a fait savoir au Secrétaire général qu'il avait adressé aux Gouvernements d'Israël et de la République arabe unie, le 27 août 1967, le message suivant :

"Au sujet de la cessation de toute activité militaire et du mouvement de bateaux dans le canal de Suez, je tiens à porter à votre connaissance qu'à la suite de nos entretiens, les Gouvernements d'Israël et de la République arabe unie ont accepté que l'arrangement que j'avais proposé dans mon message du 27 juillet 1967 aux parties, tel qu'il avait été interprété par l'échange de lettres qui a suivi, demeure en vigueur tant que les deux parties ne seront pas convenues du contraire."

